

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

SCP BLANCHY LACOMBE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES ASSOCIES

136 QUAI DES CHARTRONS

33300 BORDEAUX

\*\*\*

RCS : 420 225 153

N° TVA : FR33 420 225 153

La SCP BLANCHY-LACOMBE organise et réalise cette vente aux enchères publiques suite à une ordonnance du Tribunal de Commerce de Bordeaux, à laquelle sont applicables les dispositions générales des présentes conditions.

## **I – EXPOSITION PUBLIQUE DES LOTS**

La vente aux enchères publiques est précédée d'une exposition publique des lots. Cette exposition a pour but essentiel de permettre aux futurs acquéreurs d'apprécier l'état des lots mis en vente.

Tous les lots sont vendus en l'état ; la vente étant judiciaire, aucune réclamation ne sera possible une fois l'adjudication prononcée.

## **II – VENTE EN PRESENTIEL OU EN LIVE**

La vente aux enchères se déroulera sur place pour les personnes pouvant être présentes et en live via le site [interencheres.com/33009](https://interencheres.com/33009).

Les personnes sur place devront manifester leur souhait d'enchérir, soit en l'exprimant oralement, soit par signe fait au commissaire de justice.

Le commissaire de justice déterminera les paliers d'enchère.

Les personnes souhaitant enchérir en ligne (soit en direct, soit par le dépôt d'un ordre d'achat secret) pendant la vente, devront impérativement s'inscrire sur [interencheres.com](https://interencheres.com) et effectuer une empreinte de carte bancaire.

La SCP Blanchy-Lacombe n'a pas accès à vos informations bancaires.

En vous inscrivant à la vente, vous acceptez qu'Interencheres.com communique à la SCP Blanchy-Lacombe tous les renseignements relatifs à votre inscription.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

La SCP Blanchy-Lacombe se réserve le droit de refuser les enchères à un enchérisseur.

### **III – ADJUDICATION**

Toute personne souhaitant enchérir sur place devra s'enregistrer avant la vente, une caution par carte bancaire pourra vous être demandée et être faite via notre site [blanchy-lacombe.com](http://blanchy-lacombe.com), onglet paiement/caution en ligne.

Une pièce d'identité ou un extrait Kbis sera également exigé.

Au prononcé du mot "adjudé" par le commissaire de justice, le dernier enchérisseur est déclaré adjudicataire du lot et en devient entièrement responsable, aussi bien civilement que pénalement.

Pour les enchérisseurs en live ou par téléphone, la SCP Blanchy-Lacombe ne peut être tenue responsable d'un problème technique pour quelque raison que ce soit.

### **IV – FRAIS**

Les frais légaux sont de 11,9 % HT (14,28 % TTC)

Frais de services Interenchères-Live : + 1% HT et 40€ HT par véhicule

La TVA est récupérable sur l'ensemble des lots pour les adjudicataires pouvant la récupérer.

### **V - CONDITIONS DE REGLEMENT**

La vente est faite expressément au comptant selon les modes de règlement suivants :

- Virement bancaire (virement express si possible)
- Carte bancaire :
  - soit sur place auprès du secrétariat,
  - soit via notre site [blanchy-lacombe.com](http://blanchy-lacombe.com) onglet paiement/paiement en ligne

Tout adjudicataire s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication et la majoration des frais légaux et frais live.

En cas de défaut de paiement, et après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente sur folle-enchère de l'adjudicataire défaillant.

## **VI – MISE A DISPOSITION ET ENLEVEMENT DES LOTS**

L'adjudicataire étant responsable de ses lots une fois l'adjudication prononcée, il doit par conséquent assurer son lot.

L'adjudicataire ne sera autorisé à retirer son lot qu'après règlement de l'intégralité du prix d'adjudication et de la majoration des frais habituels.

L'enlèvement devra être fait sous 10 jours ouvrés.

En cas de dépassement de ce délai, une indemnité de 500 €uros par jour lui sera facturée. Cette indemnité devra être réglée avant l'enlèvement définitif.

Concernant les lots reliés au réseau électrique ou à l'eau, ceux-ci devront être débranchés par un professionnel et remis en état de sécurité conforme aux normes en vigueur. Ces opérations seront effectuées sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

En cas de dégradation, sa responsabilité sera engagée.

## **VII – MATERIEL DESTINE A LA LIVRAISON INTRA-COMMUNAUTAIRE ET A L'EXPORTATION**

*Pour une livraison dans l'Union Européenne*, les documents suivants sont à nous remettre préalablement à la vente :

- N° de TVA intra-communautaire avec justificatif de validité
- Registre du commerce (équivalent du Kbis)
- Pièce d'identité ou passeport du gérant

L'exonération de TVA n'est cependant possible qu'à la condition que l'acheteur remette à l'étude une lettre originale de transport (CMR) visée par le transporteur et le client, prouvant la livraison du matériel dans un autre pays membre.

Le règlement devra impérativement être effectué par un virement étranger provenant de la Société de l'acquéreur.

*Pour les exportations hors de l'Union Européenne*, l'acquéreur devra impérativement communiquer à l'étude le nom du transitaire qu'il a mandaté.

L'acquéreur doit une fois l'exportation réalisée, dans le délai de 30 jours, adresser à l'étude l'exemplaire "3" du document "Ex 1" visé par le bureau de douane de sortie.

Le remboursement de la TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'étude, seulement par virement au nom de l'acquéreur.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE a recours à la plateforme **TEMIS** opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés.

Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance.

CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).



TEMIS

## NOTICE D'INFORMATION

Fichier des restrictions d'accès  
aux ventes aux enchères

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

**Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.**

### (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

### (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

### (3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

### (4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

### (5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

## (6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE** : par écrit auprès de l'étude : 136 quai des Chartrons 33300 Bordeaux, ou par email [compta@etude-chartrons.com](mailto:compta@etude-chartrons.com)
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

**Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).**

## (7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et SCP BLANCHY-LACOMBE de tout changement concernant ses coordonnées de contact.



INTERENCHERES

ENCHÈRES EN DIRECT ET ORDRE D'ACHAT SECRET  
VIA LE SERVICE LIVE DU SITE INTERENCHERES.COM

**Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et ONLINE  
du site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.auction.fr](http://www.auction.fr).**

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr) communique à la SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et la SCP BLANCHY - LACOMBE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et la SCP BLANCHY - LACOMBE se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

### Concernant les ordres d'achat secrets.

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et la SCP BLANCHY - LACOMBE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres d'achat secrets déposés via [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr).

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :

jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ;  
de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ;  
de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Frais de services** pour toutes enchères directes et ordres d'achats secrets portés via les plateformes [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr)

- Pour les ventes **volontaires**, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel :  
**3% HT** du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes **judiciaires**, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel :  
**1% HT** du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)
- Pour les **véhicules**, majoration de **40 EUR HT** par véhicule (soit +48 EUR TTC dans les ventes **judiciaires** et **volontaires** par véhicule).
- Pour les ventes **caritatives**, pas de frais de services

La SVV Bx Chartrons - Bx Enchères et la SCP BLANCHY - LACOMBE ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

**En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.**